

# Journée contributive travail-emploi : que peut-être l'avenir de l'emploi, que doit-être l'avenir du travail à l'heure du numérique ?

## Compte-rendu - atelier n°4 sur les nouveaux modèles de redistribution et de solidarité

jeudi 19 novembre de 10h30 à 12h30 au CESE

### Participants :

- Sophie BINET, Secrétaire générale adjointe de l'UGICT-GCT
- Nicolas CUGIET, Directeur des services généraux, Groupe THALES
- Sophie GOURSOLAS, Porteuse de projet, conseil en design de services
- Jean-Eric HYAFIL, doctorant au Centre d'Economie de la Sorbonne, membre du Mouvement Français pour un Revenu de Base
- Lionel JANIN, économiste, France Stratégie
- Virginie LAMBERT-FERRY, Responsable des Campagnes, France Digitale
- Olivier LANDAU, membre d'Ars Industrialis
- Vincent LORPHELIN, Fondateur de Venture Patents, co-Président de l'Institut de l'Iconomie
- Yann MOULIER BOUTANG, économiste et essayiste, enseignant à l'Université de Technologie de Compiègne, auteur de *L'abeille et l'économiste* (2010), *Le capitalisme cognitif ou la nouvelle grande transformation* (Ed. Amsterdam, 2008), codirecteur de la revue *Multitudes*
- Philippe SAINT AUBIN, Secrétaire fédéral de la FGMM (CFDT) en charge des questions informatiques, numérique
- Marie-Jeanne TEILLARD
- 1 membre de la Fondation de France

**Animation :** Valérie Peugeot, Vice-Présidente du CNNum - **Rapporteur :** Mathilde Bras, Rapporteur au CNNum.

### **1) La première partie de l'atelier a été consacrée à la question : faut-il octroyer un revenu à tous ? Si oui, sous quelle forme, selon quelles conditions et avec quels dispositifs publics ?**

#### **a) Retour historique et conceptuel par Valérie Peugeot :**

L'idée d'un revenu de base n'est pas totalement nouvelle. Elle remonte au XVIII<sup>ème</sup> siècle, et notamment des écrits de Thomas Paine. Le principe est le suivant : il s'agit de rétribuer les personnes qui n'ont pas accès à la terre par une indemnisation.

*Précision apportée en atelier :* le Revenu de base remonte même au Moyen Âge. Lorsque les communs disparaissent en étant repris par les féodaux anglais, est mis en place un revenu qui rémunère le capital confisqué.

Aujourd'hui, le concept est protéiforme, et des pensées et des acteurs venus d'horizons politiques et conceptuels différents s'en emparent. C'est à la fois la force et la faiblesse du concept, sans cesse mis en tension par des présupposés, intentions différentes.

#### **Distinction première entre revenu de base/revenu contributif :**

- Revenu de base, revenu universel : toute personne a droit à un montant d'argent, individuellement et non par foyer
- Variante « revenu de citoyenneté » : allocation avec une contrepartie (version portée par Bernard Stiegler et Ars Industrialis via le revenu contributif : revenu conditionné à l'investissement dans une activité « contributive »)

**Les intentions du revenu de base sont pêle-mêle** : lutter contre la pauvreté, répondre à la crise structurelle du chômage (le mythe du plein emploi est terminé, répond au fait que le numérique va détruire des emplois), répondre à la crise de la protection sociale, répondre à la problématique de l'empilement des droits (contre productivité), dissocier travail et revenu (conception du travail qui a changé dans l'histoire de l'humanité, finalement en fournissant un revenu de base, on permet aux individus de travailler non plus sous la forme d'un travail subi mais plutôt via un travail producteur de sens, d'inclusion sociale), encourager des activités en temps libéré hors marché, non solvables (activités du *care*, personnes âgées, investissement dans la vie sociale, activités associatives, réparation de la voie publique), etc.

**Pourquoi ces questions reviennent sur le devant de la scène ?** Dans les années 1990, l'on avait également assisté des débats sur la réduction temps de travail, et la question d'un revenu de base était présente. Aujourd'hui, l'on fait face à une situation de chômage structurel élevé, la crise économique, sociale de 2008 devient une transition. De plus, la révolution numérique soulève deux hypothèses : celle de la destruction de l'activité nécessaire à la production des biens et services d'une part, et celle d'une accélération de la baisse de l'emploi salarié et de l'externalisation, qui comportent le risque de fragiliser le modèle social.

**L'instauration d'un tel revenu, quel que soit sa forme comporte bien évidemment des risques** : complexité, difficulté de la transition, création d'incitations à ne plus travailler, financement, etc. Certains défendent alors une politique de réduction du temps de travail, qui serait plus efficace et opérationnel.

**b) Les participants ont d'abord échangé autour de la distinction entre revenu de base/revenu contributif pour ensuite élaborer un scénario de mise en œuvre d'un RSA automatique, individualisé et universel**

#### **Précisions sur le revenu contributif :**

*Définition* - Le revenu contributif doit être conçu comme une idée complémentaire au revenu de base (qui peut être perçu par ailleurs). Il s'agit d'offrir aux personnes un revenu en fonction de leur investissement dans des activités collectives, équivalent à un droit de tirage à proportion de leur investissement.

#### *Objectifs sous-jacents :*

- cela permettrait alors de stimuler ces investissements citoyens et découpler la question du revenu de la question du travail subi, contraint

- cela permettrait aussi, de la même manière qu'un intermittent se forme dans son temps libéré, de donner aux individus un espace pour gérer la création de valeur dans le monde numérique

### **Précisions sur le revenu de base :**

*Objectifs* : En plus des objectifs présentés en introduction, le revenu de base peut participer à l'accroissement des capacités de négociation du travailleur, et à la simplification du système de sécurité sociale.

### *Actualités :*

- Dans le cadre de la discussion parlementaire sur le Projet de loi de finances pour 2016, Frédéric Lefebvre a posé un amendement proposant de lancer une réflexion sur l'instauration d'un revenu universel qui viendrait en remplacement de l'ensemble des aides sociales, du RSA, de la prime pour l'emploi, des aides au logement, etc. Cet amendement a finalement été rejeté. **Pour le Mouvement Français pour le Revenu de Base (MFRB), cette proposition, visant seulement à réduire la dépense publique, aurait des effets négatifs pour les bénéficiaires d'aides.**
- Le député Christophe Sirugue a été chargé d'une mission parlementaire afin de réfléchir à la révision du dispositif de RSA-socle

**Le groupe a ensuite concentré la discussion sur la mise en œuvre d'un revenu de base qui viendrait uniquement en remplacement du RSA. Le cheminement par étape, proposé par le représentant du MFRB semble avoir retenu l'attention des participants<sup>1</sup> :**

- **Première étape - versement du RSA automatique à tous ceux qui y ont droit.** Pour rappel, les taux de non recours sont extrêmement élevés (1/3 de non recours au RSA socle et 2/3 de non recours au RSA activité). Ce versement automatique est assez simple à imaginer : dès lors que les employeurs communiquent tous les trois mois (et bientôt tous les mois) une déclaration sociale nominative à l'URSSAF, le salaire des employés apparaît. Ces informations, d'ores et déjà transmises aux services fiscaux (pour la pré-déclaration de l'impôt sur le revenu) pourraient ensuite être communiquées à la CAF afin qu'elle calcule pour les individus/foyers concernés le RSA auquel il a droit
- **Deuxième étape - individualisation du RSA** (le verser par individu et non par foyer fiscal)
- **Troisième étape - universalisation.** Cette étape ne semble pas trop complexe surtout si l'impôt est mensualisé. L'universalisation permettrait à la fois de diminuer les forts taux marginaux d'imposition pour les bas revenus et d'éviter de stigmatiser les bénéficiaires.

**Cette proposition a soulevé plusieurs interrogations au sein des participants :**

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : <http://revenudebase.info/2015/11/21/revenu-de-base-etape-par-etape/>

**A terme, un tel dispositif s'apparenterait à un impôt négatif, comment prendre en compte toutes les déductions fiscales ?**

Plusieurs pistes sont proposées dans le débat :

- suppression de toutes les niches fiscales
- maintien des niches, mais changement des taux (application du crédit dès le premier euro gagné dans le cadre d'un revenu de base alors qu'aujourd'hui le crédit d'impôt s'applique a posteriori)
- remplacement par des chèques : chèque unique par enfant pour payer sport, crèche, aides pour les personnes dépendantes

**Ce dispositif est-il applicable aux personnes non salariées ?**

A priori oui, puisque par exemple, un autoentrepreneur déclare ses revenus de manière trimestrielle. Une mensualisation est d'ailleurs envisagée.

**Comment faire en sorte que le montant du revenu ne comporte pas d'effet contreproductif ?**

Un revenu de base trop élevé pourrait en effet accentuer la division entre *outsiders* et *insiders* du marché du travail.

- C'est pour cela que l'idée de droits de tirage sociaux présentée dans le rapport sur le Compte personnel d'activité est aussi une proposition à envisager puisqu'elle permettrait à une personne en emploi de se retirer du monde du travail pour exercer une autre activité tout en bénéficiant d'aides
- Pour les participants, l'instauration d'un revenu de base ne doit pas occulter les besoins en accompagnement des personnes en dehors du marché du travail

**Comment prendre en compte les autres fiscalités (fiscalité des entreprises, fiscalité indirecte) ?**

La politique de baisse de la fiscalité des entreprises a entraîné une augmentation de la fiscalité des ménages, ce qui a eu un impact très fort sur les classes moyennes. Il est également nécessaire d'intégrer dans ce débat autour du revenu de base les conséquences sur notre modèle social et fiscal : veut-on changer de modèle et se rapprocher du modèle anglo-saxon (couverture sociale assumée par l'impôt) ou conserver le système assurantiel avec gestion paritaire ? Si le système de cotisation disparaît, cela risquerait de provoquer un tsunami social.

🔗 **Cette discussion, associée à l'hypothèse d'une éventuelle réduction du modèle salarial, a ainsi amené les participants à constater le besoin de nouvelles assiettes fiscales, non plus basées sur la masse salariale mais sur d'autres critères** : le CA des entreprises, le "CA personnel", la co-construction de valeur par les traces et usages numériques (rejoint le courant de pensée du digital labor, du travail gratuit, etc.)

### **Discussion parallèle autour de l'externalisation et de ses impacts sociaux**

- l'externalisation de personnels pour assurer la maintenance des usines, la prestation de services types propreté, restauration, accueil, ont longtemps fonctionné dans les entreprises.
- aujourd'hui ce modèle présente de nombreuses limites :
  - les entreprises prestataires génèrent des marges de plus en plus faibles, et de fait ont tendance à frauder (dans les entreprises de sécurité, 30% fraudent et n'offrent pas de contrat de travail à leurs employés)
  - dans les conventions collectives, on souhaiterait pouvoir inscrire qu'il n'est pas socialement responsable de faire venir des techniciens de surface à 23h, or ces personnes le préfèrent car cela leur permet d'exercer d'autres activités (non salariées, non déclarées) en parallèle.
  - parfois même, demande sociale d'exercer deux activités différentes sur un même lieu de travail (ex : agente d'accueil qui fait du service web dans son temps de travail d'agente)
  - la révolution numérique fait apparaître de nouvelles règles du jeu : tension entre plusieurs positionnements : "on doit externaliser, être des travailleurs indépendants pour booster l'innovation" et "je ne me retrouve pas dans le modèle salarial". Il est important de réconcilier ces narrations pour éviter de faire le jeu de prédiction autoréalisatrices, par exemple sur la fin salariat...

### **Ces différentes interrogations ont amené les participants à aborder la question de la réduction du temps de travail, qui, pour plusieurs d'entre eux, doit rester au cœur du débat de l'avenir de l'emploi**

#### *Plusieurs constats ont été relevés :*

- Malgré la grande quantité de chômeurs, le salariat va rester le modèle dominant. Ce qui s'accélère, c'est le développement de périodes d'autoentreprise, d'inactivité dans un temps de vie.
- La disparition de l'emploi n'est pas si nouvelle, déjà au XIX<sup>ème</sup> siècle, la conséquence de la baisse des emplois dans le secteur agricole a entraîné une réduction du temps de travail, entendue comme le temps entre la naissance et la mort consacré à l'éducation, la formation. Ce mouvement va continuer.

#### *Comment objectiver le débat autour de la réduction du temps de travail ?*

- La construction collective d'une politique sur le temps de travail permettrait de sortir d'une impression de subir la réduction effective mentionnée plus haut.
- Il faut lier la question des RTT importante avec le partage des gains de productivité
- Il faut lier les RTT avec le besoin de "déprolétarianiser le travail". Le numérique, l'automatisation, les process managériaux comportent aussi le risque de vider de tout sens le travail d'un individu, d'un collectif, qui ne fait plus appel à un savoir, un savoir-faire

- Le temps de travail est en effet une question à prendre à plusieurs échelles de temps, et il faut y inclure le temps de vie. La réduction effective du temps de travail se réalise de manière inégalitaire : entre hyper-travail, chômage prolongé, ennui (“j’ai un emploi mais je n’ai pas de travail”), bore-out, burnout, cohabitation d’activités salariés et non-salariés, alternances, etc. Il est important de prendre en compte ces transformations pour permettre à des individus d’alterner entre des périodes “intenses” et d’autres où l’on s’oriente vers d’autres types d’activités (des jeunes cadres qui sont soumis à des rythmes de travail très intenses comptent sur leurs jours de RTT).
- Il existe de fortes inégalités en matière de temps de travail (30% des femmes salariées sont en temps partiel subi). Il est nécessaire de renforcer la régulation pour construire une réduction du temps de travail sur l’année, la semaine, la vie. Il y a quand même des principes à respecter, et en premier lieu en matière sanitaire.

**Quelques expérimentations, initiatives mentionnées par les participants pendant l’atelier :**

**Projet de territoires zéro chômeur de longue durée** : porté par ATD Quart Monde, ce projet vise à expérimenter le dispositif suivant : dans plusieurs territoires, il s’agirait d’embaucher en CDI des chômeurs de longue durée, volontaires, dans des entreprises créées pour remplir cet objectif, qui viendraient dans le même temps proposer des services ou activités non présentes sur ce territoire. Pour financer ce dispositif, le projet prévoit d’utiliser les allocations normalement versées aux chômeurs pour aider les entreprises à embaucher. Un projet de loi d’expérimentation a été déposé et le Président de l’Assemblée nationale a saisi le CESE pour avis. Ce dernier a émis un avis favorable le 10 novembre, et le projet de loi devrait être discuté d’ici la fin novembre.

Voir : <https://www.atd-quartmonde.fr/unemploiundroit/>

**Les Contrats de sécurisation professionnelle proposés à des salariés ne faisant pas l’objet du plan de sauvegarde de l’emploi mais soumis à des contrats précaires** : dispositif mis en place dans le cadre du paritarisme, sous l’initiative de la CGT, finalement abandonné faute de financement. L’échelle territoriale de ce type d’expérimentation est pertinente car elle permet de penser conjointement l’emploi et les transitions économiques.

Voir : <http://www.juritravail.com/Actualite/contrat-periode-professionnalisation/Id/88731>

Expérimentation en Aquitaine autour du revenu de base : une motion votée en juillet 2015 par le Conseil régional prévoyait la mise en œuvre d’une étude de faisabilité d’une généralisation du RSA sur le territoire.

Voir : <http://revenudebase.info/2015/07/07/rsa-inconditionnel-aquitaine/>

**En conclusion de cette discussion :**

- **les participants semblent converger vers l'idée d'instaurer une forme de revenu de base équivalente à un RSA automatique et approuvent l'idée de procéder par étape** et proposent de s'appuyer sur des expérimentations locales (revenu de base et RTT), de les accompagner, pour penser ensuite nationalement de telles mesures.
- **dans le même temps, il est nécessaire de repenser les logiques mêmes de la réduction du temps de travail, en prenant en considération les temps de vie**
- **enfin, la révolution numérique implique d'imaginer d'autres assiettes fiscales, d'autres calculs de la valeur**

**2) Dans un second temps, en partant du constat des mutations des temps de travail, temps de vie, des alternances d'activités professionnelles et extra-professionnelles, les participants ont débattu autour de la valorisation d'activités non rémunérées par un revenu, un salaire associé à un emploi, un travail au sens de "labeur"**

**La question posée aux participants est la suivante :** dans quelle mesure peut-on imaginer un panier de droits sociaux, fongibles, attachés à la personne, dans lesquels on fait rentrer des activités qui ne viennent pas du monde marchand ?

**Plusieurs participants ont d'abord rappelé le besoin de définir quelles activités ne sont pas rémunérées.** Plusieurs propositions d'approches ont été mentionnées :

- ce qui ne rentre pas dans le calcul du PNB (rejoint les travaux de Stieglitz, Viveret, ...)
- dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (10 millions de personnes), il y a une part de bénévolat et une part d'emploi rémunéré
- au sein même des activités bénévoles, comment valoriser par exemple, le prêt d'une salle de conférence à une autre organisation, ce qui constitue une activité non marchande mais qui crée de la valeur sociale ?

**Le débat s'est concentré autour du mode de valorisation, et plusieurs approches ont été proposées, faisant appel à des conceptions différentes :**

**Première proposition d'approche via la monétisation du travail gratuit sur les plateformes :** aujourd'hui le travail bénévole sur les plateformes est monétisé au profit de ces seules dernières. **Il est important d'imaginer un système de rétribution équitable en partant de l'existant :**

- la Convention de Rome (1961) avait instauré le système de la *rétribution équitable* des auteurs, compositeurs, paroliers par les radios, discothèques, bars, via la création des sociétés de gestion qui collectent les droits et redistribuent ensuite.
- dans le monde du travail gratuit, on peut considérer que les plateformes sont des radios et que les utilisateurs sont les auteurs-compositeurs. L'on pourrait créer une "**SACEM des plateformes**" en ré exprimant la signature des CGUs autour de la logique de l'utilité sociale ajoutée : les utilisateurs sont prêts à contribuer de manière gratuite mais si un jour quelqu'un en retire un bénéfice, l'utilisateur doit recevoir une rétribution

*Cette approche a posé problème à plusieurs participants, invoquant plusieurs arguments :*

- ramener l'activité en ligne dans le champ du travail dans une approche économique peut être réducteur car ne prend pas en compte la production de sens, pour soi et pour les autres liée à l'exercice d'une activité bénévole, qu'elle soit en ligne ou pas
- le parallèle avec la Convention de Rome peut être dangereux car il amène un autre débat, celui de la propriété de nos données et de nos traces

**Seconde approche via les externalités, la pollinisation** : si l'on se place dans la perspective de la robotisation, de la montée en puissance du big data, du machine learning, du gouvernement des algorithmes, une destruction massive des emplois est à prévoir et nous amène à détacher de plus en plus les droits sociaux de l'emploi. Les activités de pollinisation (qui se situent au-delà de l'emploi salarié et des activités marchandes) représentent un rapport de 1 à 1000 par rapport au PIB marchand. Partant de ces considérations :

- Le calcul de la zone pollinisation via des métriques marchandes est dangereux (cf. marché carbone)
- Un revenu universel nous permet justement de couvrir la zone d'activité hors marchand de façon satisfaisante sans provoquer son inscription dans le marchand et d'harmoniser la manière de considérer activités marchandes et emploi salarié

*Cette approche a suscité des points d'interrogation de plusieurs participants, appelant à approfondir la proposition :*

- en liant activités pollinisantes et revenu universel, on répond finalement à la question de manière radicale, mais comment considérer la multi activité et la rétribution en droits sociaux fongibles ?
- comment réintroduire les enjeux de protection entre salariat et emploi indépendant pour mieux protéger aussi les activités marchandes de co-création (économie collaborative) ?
- La zone entre monde marchand (glissement d'activités du consommateur au bénéfice de l'entreprise pour laquelle il réalise un travail) et activités pollinisantes (valeur créée via la contribution à des communs) est poreuse. D'où la nécessité d'instaurer une rémunération contributive, qui semble plus vertueuse.
- comment éviter d'asseoir la protection sociale sur les seules activités marchandes (salariées ou non)

**Finalement, en sortant du débat de la rétribution d'activités non formellement rémunérées, plusieurs participants ont rappelé la nécessité de considérer la protection sociale à l'heure du numérique de manière un peu nouvelle :**

- via l'attachement des droits à la personne et non plus au statut professionnel, à l'emploi : il est nécessaire de construire une communauté de protection, y compris pour les individus soumis à un lien de subordination de facto, notamment pour les travailleurs indépendants. Cette réflexion rejoint les propositions de la CGT du **nouveau statut du travailleur salarié** et **la création de guildes** (affiliation collective obligatoire pour les CAE par exemple)
- les droits de tirage sociaux sont aussi une manière de rétribuer en droits des activités nouvelles, et de réaliser des allers-et-retours entre sphère marchande et non marchande
- le financement doit aussi être repensé sur la base de nouvelles assiettes de cotisation, d'imposition : le chiffre d'affaires, les transactions financières (700 000 milliards de transactions financières pour 70 000 milliards de PIB mondial). La finance capte en réalité une grande partie de la pollinisation.

## **ANNEXE - DOCUMENT PRÉPARATOIRE DONNE AUX PARTICIPANTS DE L'ATELIER**

### **Objectifs & méthodologie de l'atelier**

- phase d'élaboration des recommandations dans le cadre du rapport : axe identifié sur les nouveaux modèles de redistribution et de solidarité
- l'atelier a pour objectif d'approfondir certaines des recommandations qui seront abordées dans cet axe du rapport
- comment ? : discussion de groupe autour de deux solutions, selon une méthode itérative. Des questions à trancher + des pistes à creuser

### **De quoi parle-t-on ?**

Les transformations actuelles de l'emploi nous poussent à réexaminer les fondements de notre modèle social, aujourd'hui principalement basée sur l'exercice d'une activité rémunérée, parfois entrecoupée de période de chômage. Or de nombreuses activités, contributions à des projets associatifs, d'entrepreneuriat social se développent en dehors de "l'emploi classique". Celles-ci engendrent la création d'externalités positives, souvent difficiles à mesurer, quantifier, car elle n'entrent justement pas dans la matrice activité de travail - salaire/rémunération - protection sociale.

Nous assistons aujourd'hui à la résurgence de débats plus ou moins connus, mais préexistants à la révolution numérique, autour de l'instauration d'un revenu de base pour tous, et à minima d'une meilleure prise en compte des activités non rémunérées dans notre modèle social. Ce retour peut être expliqué par plusieurs faits, parmi lesquels :

- une contestation de plus en plus visible de la norme du plein emploi (cf. taux de chômage). L'automatisation, l'éclatement des organisations de travail, de la production, etc.
- l'évolution des parcours professionnels et leur représentation : la pluriactivité, l'indépendance (qui font référence à des statuts inscrits dans les droits), sont des notions dont la perception est ambivalente. Tantôt elles sont le reflet d'un besoin d'émancipation - "je suis entrepreneur de moi-même", tantôt elles font apparaître le risque d'un délitement du modèle social - "un autoentrepreneur ne sait pas comment cotiser à la retraite", etc.
- une montée en puissance des inégalités

De nombreuses propositions sont présentes dans le débat public et autant de points de vigilance, de contre-propositions émergent simultanément, si bien que l'on perd parfois en intelligibilité.

La révolution numérique donne une nouvelle dimension à ces débats car l'exercice d'activités "contributives" sur Internet est multiple. Les notions de travail gratuit, de "travail" sur les plateformes, de "travailleurs du numérique" font appel à un raisonnement équivalent de celui de la rétribution d'activités d'utilité sociale et de la juste répartition de la valeur créée. Lorsque je suis présent sur une plateforme et que poste, que je partage, les données générées sont une valeur supplémentaire que je reverse, et ce parfois de manière inconsciente, à cette dernière, qui pourra ainsi, en fonction de mes comportements, mes affinités, améliorer ses services et *a fortiori* créer de la valeur pour elle-même.

### **SOLUTION 1 - Un revenu pour tous ?**

Questions pour discussion :

- revenu de base inconditionnel ou revenu contributif (conditionné à des activités) ?
- quelle mise en œuvre ?
- à quelle échelle ?
- quelles conséquences pour notre modèle social ?

#### Pistes à creuser :

- Étude de faisabilité :
  - simulation macroéconomique
  - modélisation des impacts sur l'emploi,
  - les types d'activités non rémunérées
- Accompagnement d'un territoire pilote volontaire
- Critères d'éligibilité à la contribution et gouvernance :
  - qui - gouvernement, collectivité locale, communauté multipartite
  - décide de quoi - montant, pour qui, quelles activités
  - à quelle échelle - territoire, Etat nation, Europe ?

### **SOLUTION 2 - Des droits attachés aux activités non rémunérés**

#### Questions pour discussion :

- quelles activités non rémunérés par un salaire/un revenu peuvent générer des droits sociaux (i.e. protection sociale, retraite, etc.) ?
- comment imaginer un modèle de rétribution/de financement d'activités d'utilité sociale en parallèle de notre modèle social existant ?
- comment limiter les effets de bord de ces approches en termes d'impacts sur la production de sens pour soi et pour les autres ?

#### Pistes à creuser :

- Construction d'indicateurs/métriques pour mesurer ces activités (quel périmètre ? quelle gouvernance ?)
- Définition de droits fongibles
- Promotion de dispositifs d'ingénierie sociale permettant de rétribuer ces activités : licences, monnaies locales, blockchain, coopératives ?

### **Pour approfondir sur le revenu de base**

#### **Mise en contexte - retour historique et conceptuel**

L'idée d'un revenu versé à tous, sans condition ni contrepartie remonterait à la fin du 18ème siècle. Dans La Justice Agraire (1797), Thomas Paine imagine une indemnisation versée à tous, financée par

une taxe appliquée aux propriétaires, afin de compenser l'appropriation de la terre, censée appartenir à tous, par quelques-uns.

Le concept de "revenu socialisé universel" se retrouve aussi chez Karl Max, et est fortement lié à l'idée d'une fin de l'emploi causé par la machination. Dans son Introduction générale à la critique de l'économie politique, on retrouve l'imaginaire du développement d'une société où l'humanité serait sortie du salariat, et où les machines seules assureraient la création de richesses, reversée ensuite sous la forme de ce revenu socialisé universel.

En 1962, Milton Friedman avance la proposition d'un dispositif d'impôt négatif selon lequel chaque personne a droit à la même somme pour vivre. Il faut donc créer un dispositif, équivalent à un "impôt négatif" qui permette de verser un montant équivalent à la différence entre une somme fixée et le montant de l'impôt sur le revenu dû.

#### **Quelques tentatives/déclinaisons contemporaines :**

- Aux Etats-Unis, le président Johnson déclare "la guerre contre la pauvreté" dans les années 1960's-1970's. Des systèmes d'impôts négatifs sont expérimentés. Le principe est le suivant : chaque ménage a droit à un revenu garanti, et si ses ressources sont inférieures à un certain montant, il ne paye pas d'impôt et perçoit la totalité de l'allocation. Résultats : la diminution du temps de travail n'a été que limitée à des populations restreintes (a très faiblement touché la population masculine mariée, a eu effet plus fort chez les mères isolées).
- En Alaska, le permanent fund, fonds souverain destiné à redistribuer équitablement les revenus de la rente minière et pétrolière s'inspire en quelque sorte de l'idée poussée par Thomas Paine.
- En France, l'idée d'un "revenu minimum de vie" avait été proposée par Jacques Robin et Yves Stourdzé dans les années 1980, lorsque Jacques Robin faisait partie du Centre d'études des systèmes et technologies avancés. L'objectif était de prendre en compte les difficultés liées à l'emploi dans certaines branches (et liées aussi à l'automatisation) et de répondre à des besoins vitaux, notamment pour les personnes sans emploi (logement). Finalement, le RMI, devenu RSA est apparu, et pour certains, cette mesure est une version "dégradée" du revenu minimum de vie, car elle met trop en avant la notion d'assistance. En 1988, André Gorz soutenait une forme de thèse "distributiste", qui a émergé en Europe dans les années 1930 : pour que les revenus issus des gains de productivité soient redistribués de manière équitable, il faut un revenu de base d'un niveau élevé, et ce bien plus que le RMI.
- Au Brésil, en 2003-2004, Lula introduit un programme, la "Bolsa familia" qui prévoit de reverser une indemnisation aux familles pauvres à condition que les enfants soient scolarisés. Le programme, a permis à 12 millions de familles pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école.
- En Namibie, des expérimentations ont été menées entre 2008 et 2009 (Namibian Basic Income Grant Coalition) : entre 2008 et 2009, des villageois de moins de 60 ans recevait un revenu

mensuel de base de 9 euros, sans autre condition que celle d'habiter dans le village). Dispositif également testé en Inde.

### **Quels sont les exemples de propositions dans le débat public (non exhaustif) ?**

- Programme présidentiel de Dominique de Villepin pour 2012 : proposition pour un revenu citoyen de 850 euros
- En 2013, le think tank Génération Libre propose le Liber, "un revenu de liberté pour tous", qui se rapproche davantage de l'idée de l'impôt négatif en France. Voir : <http://www.impotnegatif.com/>
- Un "Mouvement français pour un revenu de base" (MFRB) a été créé en 2013 (voir : <http://revenudebase.info>). Il fait partie du mouvement international mené par le Basic Income Earth Network et créé en 1986 (voir : <http://www.basicincome.org/>) et est affilié à l'Alliance européenne pour le revenu de base, créée en 2004 (<http://basicincome-europe.org/ubie/>).
- En mai 2015, le MFRB a lancé un débat citoyen en ligne autour de ces sujets. Voir : Pour une protection sociale digne du 21ème siècle, sur la plateforme Parlements & Citoyens : <https://www.parlement-et-citoyens.fr/ideas/revenu-de-base-pour-une-protection-sociale-digne-du-21eme-siecle-1>)
- Lancement d'un magazine, L'inconditionnel, ayant pour objectif de faire de la pédagogie autour de ce principe <http://linconditionnel.info/le-projet/>
- En mai 2015, un sondage Ifop avait révélé que 60% serait favorable à l'instauration d'un tel revenu (voir : [http://www.ifop.com/media/poll/3031-1-study\\_file.pdf](http://www.ifop.com/media/poll/3031-1-study_file.pdf))
- Dans son ouvrage, La société automatique, paru en 2015, Bernard Stiegler défend la mise en œuvre d'un revenu contributif qui diffère du revenu de base sous plusieurs aspects
- Podemos en Espagne
- Finlande : à la suite de leur victoire aux élections législatives début 2015, les membres du parti centriste finlandais désormais en charge du gouvernement ont évoqué l'idée d'instaurer un revenu universel, sans conditions de ressources à tous les citoyens à hauteur de 1000 euros par mois. En octobre 2015, le gouvernement a annoncé le financement d'un groupe de recherche en charge d'expérimenter l'idée. Le collectif, constitué de chercheurs de l'université de Tampere, de membres de l'institution de Recherche économique et du think tank TÄNK, présentera son travail final en 2017 avant la mise en œuvre concrète du projet.

- La Suisse organisera une votation citoyenne en 2016 sur le sujet
- En région Aquitaine, le Conseil régional a voté en juillet 2015 une motion visant à expérimenter un RSA inconditionnel sur le territoire. Cette motion prévoit le financement d'une étude de faisabilité et l'expérimentation dans un département ou un territoire donné d'un tel dispositif.

### **Différences revenu de base/revenu contributif**

Le revenu de base (aussi appelé allocation universelle, revenu d'existence, revenu citoyen...) peut prendre plusieurs formes mais de manière générale, son principe est d'être versé :

- de manière universelle, d'un montant égal pour tous, sans contrôle des ressources ou des besoins ;
- sur une base individuelle et non aux foyers ou ménages ;
- de façon inconditionnelle, sans exigence de contrepartie.

Le revenu contributif (Bernard Stiegler) est davantage conçu comme un revenu conditionné à un engagement social, environnemental, avec des externalités positives peu valorisées dans l'économie de marché actuelle. Le revenu contributif est néguentropique et déprolétarise car il amène à inciter à générer des projets pour lesquels les citoyens sont rémunérés.

### **Plusieurs propositions de modalités de financement du revenu de base (source : Mouvement Français pour un Revenu de Base).**

- universalisation et revalorisation du RSA (sorte d'impôt négatif)
- autofinancement (budget des minima sociaux)
- fusion de l'aide sociale, du système de chômage et du système de retraite (forme de TVA de cotisations sociales)
- réinvention du système monétaire (création monétaire via la distribution de dividendes plutôt que d'un crédit bancaire)
- taxe sur la rente foncière
- impôt sur le patrimoine
- redistribution de la rente pétrolière (pour pays producteurs)
- chèque vert

Voir : <http://revenudebase.info/comprendre-le-revenu-de-base/financement/>